





VILLE de SAINT-DENIS



Le Carré Piéton



**Circulation interdite
à tous véhicules
de 10h00 à 20h00**

Sauf riverains munis d'autorisation spécifique



**Vélos autorisés dimanches et jours fériés
Utilisation des skate-boards interdite**

Pour toute information :
Police Municipale - Tél. 0262.40.06.62



CASH CONVERTERS city
Vendez vite - Achetez mieux

Vendez vite - Achetez mieux

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTERÊT



ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ

LA RÉUNION



0692 99 70 84 - 0692 86 65 48
sarl.sdbp@gmail.com

PARKING PRIVÉ
RESERVÉ
EXCLUSIVEMENT
AUX LOCATAIRES DE PARKING



SDBP



**CHARPENTE METALLIQUE
MACONNERIE GENERALE
LOCATION MINI PELLE
COUVERTURE**

Tél. : 0692 99 70 84 - 0692 86 65 48

sarl.sdbp@gmail.com

PARKING PRIVÉ
RESERVÉ
EXCLUSIVEMENT
AUX LOCATAIRES DE PARKING





A la mémoire de GEREON et JASMIN, esclaves domestiques,
exécutés sur cette place le 10 avril 1812.

En 1811, des esclaves de Saint-Leu se révoltent contre le système de l'Esclavage pour réclamer leur liberté. 145 d'entre eux seront arrêtés et détenus à la prison de Saint-Denis et 25 d'entre eux seront condamnés à la peine de mort. Ils seront exécutés dans les principales villes de Bourbon, comme GEREON et JASMIN le furent sur cette place.

 **ENSEMBLE:
RESPECTONS
LA PROPRETE
DE CE LIEU.**
MERC!





**Le Département de La Réunion
vous souhaite la bienvenue au**



**JARDIN
DE L'ÉTAT**

OUVERT TOUS LES JOURS

de 6h45 à 18h

(du 1^{er} avril au 30 septembre)

de 6h45 à 19h

(du 1^{er} octobre au 31 mars)

Fermeture les lundis

Toute utilisation de nature lucrative, professionnelle ou commerciale du Jardin est interdite et soumise à autorisation.
Merci de respecter les installations, le calme et la propreté que vous y trouverez.

SITE SÉCURISÉ 7 JOURS SUR 7

Le Département aux côtés des Réunionnais

DANS CE JARDIN, LES
3 èmes FLORALIES

DE L'OCEAN INDIEN
ONT ETE INAUGUREES
LE 2 OCTOBRE 1987
PAR MADAME CHIRAC

MONSIEUR Jean ANCIAUX
ETANT PREFET DE LA REUNION

MONSIEUR Auguste D. LEGROS
MAIRE DE SAINT-DENIS

1855

INAUGURATION DU MUSÉUM

Le 16 août 1855 est inauguré
le Muséum d'Histoire Naturelle.

*Ce Muséum est « destiné à recevoir
toutes les richesses des différents règnes,
et précisément les spécimens si abondants
et si variés de la mer des Indes ».*

*Les collections qui seront conservées dans ses
murs « n'ont pas seulement pour but de satisfaire
la curiosité publique, mais aussi de donner à la
jeunesse des éléments d'études, des matériaux
utiles pour l'acquisition des notions aussi
indispensables aux carrières spéciales... »*

*C'est donc réaliser un grand bienfait que
de mettre à la portée de tous des collections
aussi complètes que possibles des trois règnes
végétal, animal et minéral... »*

Extrait de la notice de 1855